

N° D'ORDRE : 2018-064

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 24**Pouvoirs : 05**Excusés : 01**Absent : 03**Qui ont pris part**à la délibération : 24**Date de convocation : 20 avril 2018*SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia – M. PAPINIO Raoul (arrivé à 18h45) - M. CORNU François - M. COIFFIER Bruno.

Pouvoirs : M. MARIN Michel à M. VINCENT Gilles, Maire - Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER Alain - M. BOUVIER Remy à Mme MONTAGNE Françoise - Mme BALS Fabienne à Mme ROURE Simone - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard.

Absent : M. BLANC Romain - MME DEFAUX Catherine - MME LEVY Séveryn.

Excusés : M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

4 - CORRECTION A APPORTER AU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX

Considérant la modification de l'affectation du résultat et notamment du solde d'exécution de la section d'investissement, le Budget Primitif des gîtes communaux doit être corrigé.

- La section d'exploitation est inchangée : 74 600 €

- La section d'investissement est augmentée de 1078.20 € soit un total de 59 838,20 €.

- Total budget : 134 438,20 €

1- L'exploitation (aucune modification) :

• Les recettes:

Elles correspondent :

- au résultat de la section d'exploitation reporté pour 39 599.13 € ;
- à la location saisonnière des 3 gîtes estimée en fonction des recettes engendrées l'année 2017 et des tarifs en vigueur (35 000 €).

• Les dépenses :

Elles correspondent :

- au remboursement des frais de personnel pris en charge par le budget communal pour 12 700 € ;
- aux charges à caractère général pour 10 000 €, et notamment les frais de maintenance, d'entretien, les assurances, les fluides, paiement de la taxe de séjour ;
- aux dotations aux amortissements pour 730 €
- au virement à la section d'investissement pour 51 170 €

2- L'investissement :

• Les recettes:

Les recettes correspondent au virement de section pour 51 170 €, aux encaissements de caution, aux dotations aux amortissements ainsi qu'au solde d'exécution reporté de **2 937.48 €**.

• Les dépenses :

Elles correspondent aux dépenses d'investissement nécessaires à la location des gîtes (mobilier, travaux d'aménagement divers) et au remboursement des cautions. Des crédits supplémentaires à hauteur de 1 078,20 € sont prévus au budget du fait de la correction de l'affectation du résultat.

Enfin, Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de retirer la délibération 2018-042 votée lors du conseil municipal du 10 avril 2018. La présente délibération 2018-064 est exécutoire de plein droit, en lieu et place de la délibération 2018-042.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU la correction apportée au budget primitif du budget annexe des gîtes communaux ;
- VU le budget primitif des gîtes communaux proposé pour l'année 2018 ;
- CONSIDERANT la nécessité de retirer la délibération n°2018-042 relative au vote du budget primitif 2018 du budget annexe des gîtes communaux.

DECIDE PAR 2 POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. COIFFIER, M. CORNU)

- D'approuver le budget annexe des gîtes communaux 2018 ;
- De dire que le présent budget est voté au niveau de chaque chapitre.
- De retirer la délibération n°2018-042 relative au vote du budget primitif 2018 du budget annexe des gîtes communaux.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 30 avril 2018, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT